

Arrêté du 30 mai 2011 pris pour l'application de l'article D. 3232-2 du code de la santé publique relatif aux campagnes d'information menées dans le cadre de la prévention de l'obésité et du surpoids

30/05/2011

Cet arrêté pris pour l'application de l'article D. 3232-2 du Code de la santé publique relatif aux campagnes d'information menées dans le cadre de la prévention de l'obésité et du surpoids précise le contenu du dossier que les initiateurs de ces campagnes d'information doivent transmettre à l'INPES pour approbation.

Consulter également [l'article D. 3232-2 du code de la santé publique](#)